

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'ÉTÉ 1954

12 avril - 25 juillet

TÉLÉPHONES

Palais de Rumine

Recteur, Secrétaire général, Secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge	22 83 28
Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 27

Cité

Secrétariat des Facultés et Ecoles	} 21 41 01
Bibliothèque de la Faculté de droit	
Bibliothèque de la Faculté des lettres	
Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales et politiques	
Concierges	
Salle des professeurs	
Ecole de chimie et de physique	
Ecole de pharmacie	
Laboratoire d'électricité industrielle	

Faculté de médecine

Ecole de médecine	22 83 32
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité,	21 43 01
Institut de physiologie	22 80 99
Hôpital ophthalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71

Policlinique

Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique et de recherche nucléaire	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 47

Ecole polytechnique

Administration et concierge	26 46 21
Atelier mécanique	26 46 29
Laboratoire de machines hydrauliques et thermiques	26 46 29
Laboratoire de mécanique générale et de statique	26 46 29
Laboratoire d'essai des matériaux	22 83 29
Laboratoire d'électrotechnique	21 41 01
Laboratoire d'hydraulique et de géotechnique	24 13 41
Laboratoire de chimie physique et industrielle	22 85 48

Département de l'instruction publique et des cultes	21 41 01
Société académique vandoise	22 83 31
Association générale des étudiants	22 35 40

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'été 1954



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

—
1954

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.

Chef du Service de l'enseignement supérieur : M. Robert ANKEN.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur : M. BRIDEL, Marcel, professeur ordinaire, rue du Midi 5 (22 97 85)

Prorecteur : M. JUNOD, Louis, professeur ordinaire, av. Victor Ruffy 16 (22 21 03)

Secrétariat de l'Université

Palais de Rumine

Secrétaire général : M. CHATELANAT, Jean-Paul, avenue du Léman 41 (28 28 14)

Mme SALLAZ, Juliette, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (26 25 43)

Mlle LAVANCHY, Marie, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07)

Mlle MOLLES, Ellen, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.

M. RICHARD, André, *huissier de l'Université*, rue du Pré-du-Marché 37.

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle BONNARD, Antoinette, *secrétaire-dactylographe*, avenue Vinet 11 (22 01 58)

Secrétariat de la Faculté des sciences

Palais de Rumine, Laboratoire de géologie

Mlle PASCHE, Esther, *secrétaire-dactylographe*, Mon-Repos 3.

**Secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques
et de l'Ecole des hautes études commerciales**

Place de la Cathédrale 5

Mlle MERMOUD, Gisèle, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05)

Secrétariat de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

Avenue de Cour 29

M. CHAMPRENAUD, Georges, chargé de cours, *secrétaire*,
Pully, avenue du Collège 33 (28 09 36)

M. POCHON, Pierre, *secrétaire-adjoint*,
« Petit Zutphen », avenue C.-F. Ramuz, Pully (28 09 74)

Mlle ROCHAT, Denise, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Grey 33 (24 04 19)

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. MASSON, Charles, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. RATHGEB, Charles, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 41 01).

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. MEYLAN, Louis, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 41 01)

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. CHUARD, Jules, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. JACCOTTET, Maurice, professeur ordinaire, Clinique infantile (21 43 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. GUIBAN, Gilbert, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. FAUCONNET, Louis, professeur extraordinaire, rue Vuillermet 2 (21 41 01).

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. GIRARDET, André, professeur ordinaire, Ecole de pharmacie, Cité (21 41 01)

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. STUCKY, Alfred, professeur ordinaire,
Ecole polytechnique, avenue de Cour 29 (26 46 21).

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au Secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

Présidents des Commissions fédérales d'examens

Maturité : M. le Dr A. HARTMANN, Sternenbergstrasse 10, Bâle.

Examens de géomètres : M. le Dr S. BERTSCHMANN, Germaniastrasse 19, Zurich.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM. ARMINJON, Pierre, Genève.
 BARRAUD, Albert, Lausanne.
 BIERMANN, Charles, Lausanne.
 BOHNENBLUST, Gottfried, Genève.
 BOVY, Adrien, Saint-Légier.
 CHAMOREL, Gabriel, Lausanne.
 DELUZ, Auguste, Lausanne.
 DUMAS, Antoine, Lausanne.
 DUMAS, Gustave, Lausanne.
 FAVÉZ, Henri, Renens.
 FLEURY, Jean, Paris.
 GILLIARD, Pierre, Lausanne.
 GOLAY, Emile, Lausanne.
 HUBNER, Fritz, Lausanne.
 LANDAU, Eber, Lausanne.
 LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
 MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
 MAY, Samuel, Lausanne.
 MELLET, Rodolphe, Lausanne.
 MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
 MICHAUD, Louis, Lausanne.
 MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
 MORF, Léon, Pully.
 MURET, Maurice, Lausanne.
 OLIVIER, Frank, Lausanne.
 OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
 PARIS, Adrien, Lausanne.
 PASCHOUD, Maurice, Lausanne.
 PAUTRIER, Lucien, Strasbourg.
 PERRET, Charles, Lausanne.
 PERRIER, Albert, Lausanne.
 POPOFF, Nicolas, Lausanne.
 REINBOLD, Paul, Lausanne.
 REYMOND, Arnold, Pully.
 RIESE, Otto, Luxembourg.
 ROLLIER, Auguste, Leysin.
 SPIRO, Jean, Lausanne.
 STREBEL, Jacob, Lausanne.
 STRYZOWSKY, Casimir, Le Cap.
 TAILLENS, Jules, Lausanne.
 Van BERCHEM, Denis, Genève.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

MM. AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigoz 10	(26 42 43).
ANSERMET, Auguste, professeur extraordinaire, La Tour-de-Peilz, « Les Glycines »	(5 15 85).
AUBIN, Bernhard, prof. extr., Pully, chemin de Villardin 5.	
BABAIANTZ, Léon, prof. extr., avenue Tissot 16	(22 12 77).
BACHMANN, Walter, prof. ord., Chailly, chemin des Mésanges 10	(22 53 97).
BADOUX, Héli, prof. extr., chemin des Sorbiers 6	(22 81 51).
DE BEAUMONT, Jacques, prof. extr., avenue du Grammont 3	(26 40 63).
BENOIT, Henri, prof. extr., avenue de Cour 129	(26 39 57).
BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaisie 3	(28 12 13).
BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
BONNARD, André, prof. ord., chemin du Levant 39	(22 23 69).
BONNARD, Daniel, prof. extr., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
BONNARD, Georges, prof. ord., Pully, avenue de Lavaux 41	(28 04 73).
BORLE, Henri, prof. ord., avenue des Alpes 26	(23 54 08).
BORNAND, Marcel, prof. extr., avenue de l'Eglise anglaise 20	(26 24 50).
BOURQUIN, Maurice, prof. extr., Pully, avenue Général Guisan 121 b, « Clos Bellina »	(28 10 10).
BOVEN, William, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 58 38).
BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
BRAY, René, prof. ord., avenue Verdeil 9	(23 44 79).
BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
BUCHER, Otto, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16	(23 44 25).
CAVIN, Pierre, prof. extr., avenue de Chailly 60	(22 37 46).
CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., chemin des Peupliers 23	(23 79 33).
CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
COLLART, Paul, prof. extr., Genève, rue Michel Chauvet 3	(5 82 52).
COLOMBI, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 55	(22 28 12).
COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin du Grey 39	(24 72 96).
DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., chemin de Primerose 38	(26 09 74).
DECKER, Pierre, prof. ord., avenue de Rumine 31	(22 34 00).
DEMOLE, Victor, prof. extr., Préverenges, « Le Verger »	(7 25 23).
DERRON, Maurice, prof. extr., chemin de Montolivet 1	(22 00 28).
DESSOULAVY, Roger, prof. extr., avenue Vulliamin 45	(23 95 69).
DÉVERIN, Louis, prof. ord., avenue de Béthusy 36	(23 30 27).
FAUCONNET, Louis, prof. extr., chemin de Riant-Vai 18	(22 12 85).
FLATT, Robert, prof. ord., chemin Pidou 6	(26 24 40).
FLATTET, Guy, prof. extr., avenue Victor Ruffly 18	(22 06 64).
FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
FREYMOND, Jacques, prof. ord., boulevard de la Forêt 6	(22 09 22).
GADEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(5 99 68).
GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(26 14 22).
GILLIARD, François, prof. extr., avenue Jomini 16	(24 37 78).
GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Levant 19	(22 32 32).
GOLAY, Jean, prof. extr., avenue Davel 5	(24 56 28).
GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., chemin de Bonne-Espérance 24	(28 26 83).
GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
GUISAN, Gilbert, prof. ord., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).

MM. HÄNNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
HAUDUROY, Paul, prof. ord., rue César Roux 19	(22 85 46).
HEGG, Louis, prof. ord., Pully, chemin Val-d'Or, villa Itlis	(28 29 17).
JACCARD, Pierre, prof. extr., avenue de Collonges 5	(24 72 99).
JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
JÄGER, Hubert, prof. extr., chemin du Levant 7	(23 08 21).
JÉQUIER, Charlie, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).
JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. extr., avenue de Béthusy 69	(22 53 07).
JUILLARD, Ernest, prof. ord., avenue de Béthusy 51	(22 66 22).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue Victor Ruffly 16	(22 21 03).
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATTHEY, Robert, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 60	(26 01 67).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
MEYLAN, Henri, prof. ord., avenue Jomini 22	(24 11 72).
MEYLAN, Louis, prof. ord., La Conversion, Les Blanchettes	(28 05 66).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin du Treyblanc 6	(22 65 21).
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. ord., avenue de l'Eysée 13	(26 23 45).
OULES, Firmin, prof. ord., avenue Charles Secretan 7.	
PANCHAUD, François, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PASCHOUD, Jacques, prof. extr., Cully, Le Moratel	(4 22 42).
PIAGET, Jean, prof. ord., Pinchat sur Carouge (Genève), ch. sur Rang 7	(5 56 77).
PIDOUX, Georges, prof. extr., avenue des Toises 3	(23 09 20).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis Curval 4	(6 46 17).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. extr., rue St-Laurent 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
RIVIER, Dominique, prof. extr., Charmettes 9 b	(22 54 13).
ROCHAT, Rodolphe, prof. ord., avenue de Rumine 36	(22 63 35).
SARRASIN, Alexandre, prof. extr., Le Mont-sur-Lausanne	(21 01 29).
SCHIESS, Edouard, prof. extr., Pully, « La Petite Rosiaz »	(22 52 53).
SCHMID, Pierre, prof. extr., boulevard de Grancy 23	(22 57 88).
SECRÉTAN, Jacques, prof. extr., Genève, rue Lefort 2	(4 79 93).
SECRÉTAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
STAUFFACHER, Werner, prof. extr., chemin de la Coudrette 10	(22 62 50).
STECK, Hans, prof. ord., Hôpital de Cery	(24 07 71).
STENGELIN, Jean, prof. extr., Cologny (Genève), rte de Vandœuvres 22	(6 20 62).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 13	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 22).
TAILENS, Jean-Pierre, prof. ord., Montbenon 2	(22 21 10).
THÉLIN, Marc-Henri, prof. extr., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
THÉVENAZ, Pierre, prof. ord., chemin de Meillerie 4	(22 98 90).
TIERCY, Georges, prof. ord., Genève, avenue de Riant-Parc 11	(2 57 80).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 22 77).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Mottastrasse 33.	
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. extr., avenue de Béthusy 82	(23 33 64).
VUILLET, Maurice, prof. ord., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WINCKLER, Georges, prof. extr., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 33 C	(22 51 93).
ZWAHLEN, Henri, prof. ord., avenue des Bergières 39	(24 01 27).

Chargés de cours

MM.	BÉGUELIN, Raoul, Versoix, rue Louis-Young	(8 50 48).
	BENOIT, Roger, directeur des sbattoirs	(24 81 81).
	BERGIER, Jacques, avenue d'Ouchy 76	(26 45 12).
	BERSIER, Arnold, chemin du Mûrier 11, Chailly	(23 34 45).
	BERTUSI, Adolphe, rue du Petit-Chêne 23	(22 79 64).
	BIAUDET, Jean-Charles, avenue du Tribunal fédéral 7	(22 23 96).
	BONJOUR, Adrien, Vevey, route de Saint-Légier 37.	
	BRUNISHOLZ, Georges, ch. du Muveran 15	(23 50 14).
	BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
	CARDIS, Fernand, Montbenon 2	(23 67 68).
	CHAMPRENAUD, Georges, Pully, avenue du Collège 33	(28 09 36).
	CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcelin	(7 24 51).
	CHENAU, Antoine, La Rosiaz, boulevard de la Forêt 21	(28 25 53).
	CHENAU, Fernand, Pully, avenue des Cerisiers 43	(28 08 32).
	CHUARD, Jean, rue Centrale 5	(23 48 00).
	DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
	FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
	FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Val »	(23 41 47).
	GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(22 32 03).
	GOLDSCHMIDT, Robert, Pully, avenue C.-F. Ramuz 115	(28 02 47).
	GUÉNIN, Henri-A., Pontaise 2.	
	JAUNIN, Roland, chemin des Cèdres 9 bis.	
Mlles	KOUSMINE, Tatiana, rue Ste-Beuve 7	(23 73 12).
	KRAFT, Marie-Madeleine, chemin des Fauconnières 17.	
MM.	LEYMARIE, Jean, Grenoble, Musée des Beaux-Arts.	
	MAGNIN, Oscar, Orbe	(7 22 03).
	MAILLEFER, Charles, Chavannes-Renens, Le Châtelet	(24 93 29).
	MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
	MASNATA, Albert, avenue de Mont-Choisi 14	(26 30 22).
	MAURIS, Edouard, Pully, chemin de Verney 5	(28 22 78).
	MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
	METHÉE, Pierre-D., avenue Marc Dufour 60.	
	DE MEURON, Etienne, avenue de Villamont 19	(22 53 25).
	PELET, Jean, avenue Vinet 16	(24 45 17).
	PETITPIERRE, Blaise, avenue Verdeil 2	(28 23 72).
	PILET, Alexandre, chemin de Verdonnet 30	(23 32 82).
	RAPIN, René, La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(22 26 87).
	REGAMEY, Pierre, avenue du Temple, « Les Mayens »	(23 61 85).
	SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
	STUECKELBERG, Ernest, Genève, rue Henri Mussard 20	(6 04 92).
	TSCHAPPAT, Charles, avenue de la Gare 18	(23 79 32).
	TURIN, Paul, La Tour-de-Peilz, avenue de Sully 46	(5 12 73).
	VILLARD, Louis, avenue de Milan 4	(26 08 39).
	VILLARET, Pierre, Musée de botanique	
	VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

M. AUBERT, Daniel, chemin des Faverges 2	(28 15 05).
Mme BARIC, Lydia, avenue du Tribunal fédéral 25.	
MM. BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).
BIDEAU, Pierre, Genève, avenue Weber 34	(6 51 12).
BOSON, Marcel, chemin de Fontenay 8	(22 23 18).
BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
BUFFAT, Jean-David, chemin des Allières 8	(22 29 72).
CHAPUIS, Marc, Yverdon, rue de la Plaine 46	(2 44 88).
DOLIVO, Michel, rue Etraz 12	(23 98 44).
DUBUIS, Pierre, avenue de Jaman 7	(23 51 41).
DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
FEISSLY, Robert, clinique La Pensée, chemin de Beau-Rivage	(26 36 61).
FRANCIOLI, Pierre, Campagne de Champ d'Asile, chemin des Figuiers, Cour	(26 26 28).
GALLAY, René, chemin de Bocharдон 5	(22 15 32).
GALLERA, Jerzy, avenue Marc Dufour 5	(22 04 54).
GILLIÉRON, Charles, avenue Jomini 22	(24 45 50).
HEMMELE, Guido, avenue Victor Ruffy 11	(22 14 20).
JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2	(22 29 88).
JEQUIER, Michel, Vennes, avenue de Crousaz	(22 71 25).
JOYET, Gustave, Zurich, Fleinerweg 4.	
LEHRMANN, Chanan, Luxembourg, rue de Vianden 21.	
MAHAIM, Ivan, avenue Dapples 22	(22 77 56).
MESSERLI, Francis, chemin des Bains, villa Helios	(26 46 66).
MORIN, Jean, Leysin, chalet Chessesx	(6 23 67).
OTT, Théodore, avenue de Rumine 38	(23 71 30).
PAILLARD, Armand, Berne, Engeriedweg 7	(2 00 37).
PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
PIGUET, Pierre-Victor, Yverdon, rue Haldimand 9	(2 39 23).
PILET, Paul-Emile, avenue Dapples 44	(26 17 06).
RIVIER, André, Montbenon 2	(23 09 55).
SCHNEIDER, Pierre-B., Pully, avenue Général Guisan 19	(28 15 33).
de SIEBENTHAL, Jean, chemin du Ravin 75	
TERRIER, Charles-A., chemin de Champ-Rond 9	(22 41 74).
TRIPOD, Jean, Bâle, St. Albananlage 63	(3 91 22).
VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).

Lecteurs

MM. BERGER, René, chemin de l'Élysée 11	(26 20 86).
G'DDEY, Ernest, avenue Tissot 11	(23 35 63).
HEDINGER, Paul, Chailly-sur-Lausanne, « La Cigale »	(22 31 16).

Maître de sport

M. BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14	(22 59 78).
--	-------------

Préparateur-dessinateur

attaché aux Facultés de médecine et des sciences

M. COLIN, Francis, rue Martterey 5.	
-------------------------------------	--

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales.

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter *personnellement* au Secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 15 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 15 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi qu'une **photographie** récente de 45 X 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par le Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés : les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le Secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive (carte brune) lui est remise au cours du semestre.

Finance d'Immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—.

Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés

d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au Secrétariat aussitôt que possible, et en tout cas avant la fin du délai fixé par l'Avis au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tout cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétariat après la fin du délai² fixé par l'Avis imprimé au dos du programme des cours¹ sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée, sur demande présentée à temps, par le Secrétaire général.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une prolongation de 15 jours du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu, avant l'expiration du délai, une prolongation. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le Secrétaire peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire .	Fr.	5.—
en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin	»	7.—
en faveur de la Salle de lecture et du Comité de patronage	»	3.—
contribution à la Caisse des assurances	»	12.—
cotisation à l'Association générale des étudiants (voir		
page 18)	»	2.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50
	<hr/>	<hr/>
	Fr.	32.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) <i>Cours universitaires</i> , par semestre et par heure hebdomadaire	Fr. 6.—
b) <i>Laboratoires</i> :	
pour les laboratoires de chimie pharmaceutique et galénique de l'Ecole de pharmacie, finance semestrielle globale de	» 115.—
pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée)	» 30.—
pour un laboratoire de 3 heures	» 22.—
pour un laboratoire de 2 heures	» 15.—
pour un laboratoire de 8 heures	» 55.—
pour un laboratoire de 12 heures	» 75.—
pour un laboratoire de 16 heures	» 95.—
pour un laboratoire de 20 heures	» 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie : en botanique, zoologie et géologie, une finance de Fr. 100.— dans les autres laboratoires une finance de . . . » 150.—

c) Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :

Anatomie : dissection	Fr. 100.—
» conférences anatomiques	» 15.—
Embryologie : laboratoire	» 30.—
Histologie spéciale : laboratoire (été)	» 30.—
» générale : laboratoire (hiver)	» 20.—
» exercices de diagnostic en histologie	» 20.—
» grand laboratoire	» 100.—
Physiologie : laboratoire	» 60.—
Chimie physiologique : laboratoire	» 30.—
Anatomie pathologique :	
démonstrations pour étudiants avancés	» 15.—
démonstrations pour étudiants débutants	» 10.—
démonstrations et autopsies	» 30.—
Auscultation et percussion : cours pratique	» 15.—
Dermatologie : cours pratique	» 15.—
Histologie pathologique : cours pratique	» 30.—
Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures	» 20.—

Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	Fr.	30.—	Par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941.
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	»	30.—	
Matière médicale : démonstrations	»	15.—	
Psychiatrie : diagnostic	»	15.—	
Cliniques :			
chirurgicale propédeutique	»	20.—	
chirurgicale	»	50.—	
dermato-vénérologique propédeutique	»	8.—	
dermatologique	»	20.—	
infantile	»	20.—	
médicale	»	50.—	
obstétricale et gynécologique	»	30.—	
ophtalmologique	»	25.—	
oto-rhino-laryngologique	»	30.—	
psychiatrique	»	15.—	
Policlinique médicale	»	30.—	
Policlinique chirurgicale	»	15.—	
Médecine des accidents	»	15.—	
Opérations obstétricales	»	20.—	
Opérations obstétricales, répétitions	»	25.—	
Ophtalmoscopie (exercices pratiques)	»	15.—	
Pansements	»	15.—	

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :			
Section des ingénieurs chimistes	Fr.	75.—	
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	»	150.—	

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de nationalité suisse dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

Aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au Secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.—.

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr. 26.—
Doctorat (sur papier)	» 16.—
Certificat d'études médicales	» 16.—
Licence et autres diplômes	» 11.—
Certificat d'études françaises	» 3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	» 2.—
Duplicata	» 6.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au Secrétariat et de payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
2. une finance de cours de » 8.80
par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une feuille d'inscription aux cours qu'ils se proposent de suivre, ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur feuille ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Moyennant une contribution semestrielle de Fr. 5.50 payable à la Bibliothèque cantonale et universitaire directement, les auditeurs peuvent, comme usagers de la bibliothèque, jouir des mêmes avantages que les étudiants immatriculés.

Moyennant une cotisation semestrielle de Fr. 2.— les auditeurs peuvent être admis à la Salle de lecture des étudiants (voir plus loin page 18).

C. DIVERS

I. Assurances

Moyennant une contribution semestrielle, l'Université assure tous les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par le règlement de la Caisse des assurances. Ce règlement est en vente au secrétariat, au prix de Fr. 0.50.

Pour avoir droit aux prestations de la Caisse, l'étudiant malade doit remettre au Secrétariat de l'Université, à l'adresse du médecin-conseil, les formules requises dans les huit jours qui suivent le début de la maladie.

Faute de ces pièces, aucune indemnité n'est payable.

Pour recevoir les indemnités auxquelles il a droit, l'étudiant doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et hospitalisation dans un délai de trois mois à partir de la signature du certificat de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

II. Assurance-vieillesse

Tous les étudiants qui sont arrivés à l'âge de vingt ans révolus dans les six premiers mois de l'année (1^{er} janvier-30 juin) doivent les cotisations A. V. S. à partir du 1^{er} juillet de cette année-là. Tous ceux qui ont eu vingt ans dans les six derniers mois (1^{er} juillet-31 décembre) les doivent à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils ne seront admis à payer leurs finances de cours que sur présentation du carnet d'assurance-vieillesse, muni du timbre de Fr. 6.— exigé par semestre.

Ce carnet est à réclamer à l'agence A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau n° 319), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres doivent être achetés à l'agence de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Pour obtenir l'exonération prévue à l'art. 2 du Règlement d'exécution, les étudiants étrangers doivent présenter leurs permis de séjour à l'agence A.V.S. (bureau n° 319). Ce permis, muni du timbre d'exonération, sera exigé par le Secrétariat au moment du paiement des finances d'études.

Les étudiants suisses qui ont travaillé pendant le semestre précédent le semestre d'études et ont gagné plus de Fr. 150.— peuvent également demander la dispense du timbre. Ils en feront la demande au bureau n° 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

III. Comité de patronage des étudiants

Président : M. Edmond GRIN, professeur à la Faculté de théologie.

Membres : M. le Recteur de l'Université.

- M. le Directeur de l'École polytechnique.
- M. le Syndic de la ville de Lausanne.
- M. le Président de la Société académique vaudoise.
- M. le Directeur de l'Association des intérêts de Lausanne.
- MM. Charles RATHGEB, professeur à la Faculté de droit.
- Charlie JÉQUIER, professeur à l'École des Hautes études commerciales.
- Maurice VULLIET, professeur à la Faculté de médecine.
- Fredi CHIAPPELLI, professeur à la Faculté des lettres.
- Louis FAUCONNET, professeur à la Faculté des sciences.
- Robert MERCIER, professeur à l'École polytechnique.

IV. Salle de lecture

Les étudiants ont à leur disposition une salle de lecture pourvue d'un grand nombre de journaux et de revues. Installée à l'ancienne Académie, cette salle de lecture est ouverte, sauf les dimanches et les jours fériés, de 8 heures à 19 heures.

Pendant les vacances de printemps et d'été, elle est fermée durant une semaine.

V. Réfectoire

Les étudiants ont à leur disposition, à la Cité, maison Levade, un réfectoire où consommations et repas substantiels leur sont servis à des prix aussi modiques que possible.

VI. Association générale des étudiants

L'Association générale des étudiants est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente l'ensemble des étudiants

vis-à-vis des autorités universitaires. Elle collabore avec les autres organisations suisses et étrangères, Union nationale des étudiants de Suisse et Confédération internationale des étudiants, qui s'occupent en particulier de l'entraide universitaire, des échanges d'étudiants, des camps de travail pour étudiants, des camps de vacances, etc.

L'Association générale des étudiants comprend diverses sections telles que : art et culture, entraide, sports, etc. Son bureau est à la place de la Cathédrale 5, rez-de-chaussée.

VII. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

AVIS AUX CANDIDATS AU DOCTORAT

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZÜRICH 6 — Tél. (051) 26 17 47

Directeur : Prof. Bruno Boesch, Dr phil.

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'*organisation des études* (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger,

les *échanges d'étudiants* entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger,

les *fondations universitaires*, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des cours

DU

Semestre d'été

1954

12 avril — 25 juillet

N. B. — Les cours particuliers (*collegia privalissima*) sont régis par les articles 44-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs.

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Charles Masson

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testaments; l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études de candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerne le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 102.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Georges PIDOUX, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 1. Lecture cursive : l'histoire d'Elie dans I et II Rois | 1 h. |
| 2. Exercices d'exégèse | 1 h. |
| 3. Exégèse d'Habacuc | 2 h. |
| 4. Archéologie biblique : « Les personnes sacrées » | 1 h. |

M. Charles MASSON, prof. ord.

5.	Théologie johannique	2 h.
6.	Exégèse de textes des Evangiles synoptiques et des Actes des apôtres	2 h.
7.	Théologie des Evangiles synoptiques	2 h.
8.	Exégèse des Epîtres aux Thessaloniens	2 h.

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

9.	Histoire de l'Eglise (saint Augustin et l'Occident)	4 h.
10.	Histoire des dogmes (Luther)	3 h.
11.	Séminaire d'histoire de l'Eglise (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
12.	Séminaire d'histoire des dogmes (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edmond GRIN, prof. ord.

13.	Introduction aux problèmes de dogmatique (étudiants de I ^{re} et II ^e année (2 h. tous les 15 jours) priv.	1 h.
14.	Dogmatique (II) : christologie, sotériologie, eschatologie	4 h.
15.	Séminaire de théologie systématique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
16.	Liturgique (II) (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri GERMOND, prof. ord.

17.	Théologie pastorale	2 h.
18.	Séminaire de théologie pastorale (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
19.	Histoire des religions : Sumer et Assyro-Babylonie	2 h.
20.	Exercices pratiques	1 h.
21.	Séminaire d'homilétique I (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
22.	Séminaire d'homilétique II (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

23.	Apologétique	2 h.
24.	Proséminaire	2 h.
25.	Séminaire de philosophie religieuse (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
26.	Séminaire de théologie contemporaine	1 h.
	(2 h. tous les 15 jours)	

26 FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

M. Pierre JACCARD, prof. extr.

27. Psychologie de la religion

28. Ethique sociale

M. Edouard MAURIS, chargé de cours

29. Histoire de la théologie moderne

Deux professeurs à tour de rôle :

Exercices homilétiques et catéchétiques

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur Charles Rathgeb.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de *licence en droit* ou de *doctorat en droit*, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit*, mention « *droit suisse* », avec ou sans thèse.
2. *Licence en droit* avec mention d'une législation étrangère.
3. *Doctorat en droit*, mention « *sciences juridiques* ».
4. *Doctorat en droit*, mention « *économie politique* », ainsi qu'à des *Certificats d'études juridiques et d'économie politique*.

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la *licence*.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. — Pour entrer dans le barreau vaudois et pour être dispensé de l'examen d'admission au stage du notariat, il faut être porteur de la *licence en droit*, mention « *droit suisse* » avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Voir le *Règlement de la Faculté de droit*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 102.

M. Firmin OULES, prof. ord.

1. Economie politique	3 h.
2. Histoire des doctrines économiques	1 h.
3. Economie financière	2 h.
4. Séminaire d'économie politique	2 h.

M. Henri BORLE, prof. ord.

5. Economie politique nationale : problèmes économiques suisses	2 h.
---	------

M. Jacques SECRÉTAN, prof. extr.

6. Droit international public	2 h.
7. Droit diplomatique et consulaire	1 h.
8. Séminaire de droit international public et de droit diplomatique	1 h.

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

9. Droit constitutionnel général	2 h.
10. Droit constitutionnel suisse (les droits constitutionnels du citoyen)	4 h.
11. Droit des assurances (le contrat d'assurance, partie spéciale)	1 h.
12. Séminaire de droit public (en collaboration avec M. le professeur H. Zwahlen)	1 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

13.	Droit administratif : les actes administratifs ; la police administrative	2 h.
14.	Droit fiscal : partie spéciale	2 h.
15.	Séminaire de droit administratif	1 h.
	Economie et législation sociales	2 h.

M. Pierre CAVIN, prof. extr.

16.	Droit civil : les droits réels	4 h.
17.	Droit civil : droit des personnes : les droits de la personnalité - le boycott - les cartels (2 h. tous les 15 jours) .	1 h.
18.	Introduction aux études juridiques	2 h.

M. Francois GILLIARD, prof. extr.

19.	Histoire du droit (partie générale)	2 h.
20.	Histoire du droit (partie spéciale)	2 h.
21.	Droit civil comparé	2 h.

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

22.	Droit romain, partie générale ; droit quiritaire	3 h.
23.	Droit romain, partie spéciale : les droits réels	2 h.
24.	Exégèse des Pandectes	1 h.
25.	Exercices de droit romain	2 h.

M. Roger SECRÉTAN, prof. ord.

26.	Droit des obligations : théorie générale des obligations (fin)	3 h.
27.	Droit commercial : la société simple, la société en nom collectif, la société en commandite simple	3 h.
28.	Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Paul TURIN, chargé de cours

29. Les marques de fabrique et de commerce 1 h.

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

30. Droit pénal 2 h.
 31. Procédure pénale 2 h.
 32. Droit international privé 2 h.
 33. Poursuites pour dettes et faillite 2 h.
 34. Séminaire de procédure civile (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Guy FLATTEF, prof. extr.

35. Droit civil français I : les biens 2 h.
 36. Droit civil français II : obligations : les contrats spéciaux 2 h.
 37. Procédure civile française 1 h.
 38. Droit des transports 2 h.
 39. Exercices de rédaction juridique 2 h.

M. Bernhard AUBIN, prof. extr.

40. B G B : Allgemeiner Teil 4 h.
 41. B G B : Sachenrecht II 4 h.
 42. B G B : Uebungen mit schriftlichen Arbeiten (2 h. tous les 15 jours) priv. 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

43. Médecine légale 1 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

44. Psychiatrie légale et criminologie 1 h.

FACULTÉ DE DROIT

31

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

{Voir page 39.}

* * *

M. Charles GILLIÉRON, privat docent

{Ne professe pas ce semestre.}

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Louis Meylan

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés en vue des études conduisant au *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires* les porteurs du *certificat de maturité* délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence* et *doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens du *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité ou du *certificat de maturité commerciale* délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

Durée des études

La scolarité exigée est de :

- 6 semestres pour la licence ès sciences sociales et ès sciences politiques,
- 4 semestres pour la licence ès sciences pédagogiques,
- 4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
- 2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une certaine scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu avant l'inscription à l'examen théorique du *Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 102.

Voir le *Règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

COURS OBLIGATOIRES

- A : Section des sciences politiques
 - B : Section des sciences sociales
 - C : Section des sciences pédagogiques
- (Voir le règlement de l'Ecole.)

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C) . . . 2 h.

M. Jacques FREYMOND, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 2. | Histoire diplomatique : histoire des trois Internationales (A, B) | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'histoire diplomatique (A, B) | 1 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, chargé de cours

- | | | |
|----|---|------|
| 4. | La Suisse au XX ^e siècle (A) | 1 h. |
|----|---|------|

M. Jacques SECRÉTAN, prof. extr.

- | | | |
|----|--|------|
| 5. | Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique (A) | 2 h. |
|----|--|------|

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 6. | Economie et législation sociales (A, B) | 2 h. |
|----|---|------|

M. Louis MEYLAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 7. | Didactique générale (quatrième partie) (C) | 2 h. |
| 8. | Histoire des doctrines pédagogiques : l'antiquité (C) | 1 h. |
| 9. | Séminaire de didactique (2 h. tous les 15 jours) (C) | 1 h. |
| 10. | Séminaire d'histoire des doctrines pédagogiques (2 h. tous les 15 jours) (C) | 1 h. |
| 11. | Orientation pratique à l'intention des candidats à l'enseignement secondaire (privé et gratuit) (C) : | |
| | a) organisation et législation scolaires | 2 h. |
| | b) didactiques spéciales | 2 h. |

M. Philippe MULLER, prof. à l'Université de Neuchâtel

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Psychologie de la personnalité (B, C) | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Pierre JACCARD, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Sociologie générale (B, C) | 2 h. |
| 14. | Séminaire de sociologie (B, C) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Jacques BERGIER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 15. | Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (C) | 2 h. |
|-----|---|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès: Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B), économie financière (A, B). — H. Borle: Economie politique nationale et séminaire (A, B). —

M. Bridel: Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse (A). — *H. Zwahlen*: Droit administratif (A). — *J. Secrétan*: Droit international public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — *P. Cavin*: Introduction aux études juridiques (A, B). — *Ch. Rathgeb*: Droit international privé (A). — *R. Secrétan*: Droit des obligations et droit commercial (B).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *H. Onde*: Géographie économique et séminaire de géographie (A). — *H. Borle*: Institutions économiques (A, B).

Faculté des lettres. — MM. *R. Bray*: Littérature et langue françaises (A, B, C). — *J. Freymond*: Histoire générale (A, B). — *P. Thévenaz*: Philosophie (B), histoire de la philosophie (A, C). — *H. Onde*: Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, conformément au règlement de l'Ecole, dans l'enseignement de l'Ecole et d'autres Facultés, notamment parmi les branches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Albert MASNATA, chargé de cours

16. L'évolution des échanges internationaux et la structure des marchés à l'époque contemporaine 1 h.

M. Jacques BOURQUIN, privat docent

17. L'information dans la société moderne : la presse contemporaine, les télécommunications 1 h.

M. Marcel BOSON, privat docent

18. Histoire des doctrines coopératives 1 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de théologie. — MM. *E. Grin*: Morale. — *H. Germond*: Histoire des religions.

Faculté de droit. — *M. F. Gilliard*: Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *J. Golay*: Cartels, trusts, holdings. — *P. Hedinger*: Textes commerciaux allemands et français.

Faculté des lettres. — MM. *W. Stauffacher*: Langue allemande. — *G. Bonnard*: Langue anglaise. — *F. Chiappelli*: Langue italienne. — *C. Regamey*: Langue russe. — *J. Leymarie*: Histoire de l'Art.

Ecole des hautes Etudes commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des hautes études commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre exceptionnel, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès l'examen d'admission prévu à l'art. 8 du Règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, nos 5 et 14, pp. 102 et 103.

Voir le *Règlement de l'École des hautes études commerciales*, Lausanne 1953, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

I. *Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :*

M. Henri BORLE, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Institutions économiques : les changes étrangers et les règlements extérieurs | 4 h. |
| 2. | Séminaire d'économie commerciale et nationale | 1 h. |
| | Economie politique nationale | 2 h. |

M. Jean GOLAY, prof. extr.

- | | | |
|----|--|------|
| 3. | Les entreprises coopératives | 1 h. |
| 4. | Introduction aux études commerciales supérieures | 2 h. |

M. Maurice BOURQUIN, prof. extr.

- | | | |
|----|--|------|
| 5. | Economie de l'entreprise : organisation financière | 4 h. |
| 6. | Séminaire d'économie de l'entreprise : étude d'entreprises industrielles et commerciales | 2 h. |

M. Edouard SCHIESS, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 7. | Inventaires et bilans (deuxième partie) | 4 h. |
| 8. | Séminaire : Inventaires et bilans | 2 h. |
| 9. | Enseignement commercial | 2 h. |

M. Henri ONDE, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Géographie économique : les métaux | 2 h. |
| 11. | Séminaire de géographie | 1 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Mathématiques financières (deuxième partie) | 3 h. |
| 13. | Séminaire de mathématiques financières | 1 h. |
| | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |

M. Auguste URECH, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 14. | Questions d'assurances contre l'invalidité | 2 h. |
|-----|--|------|

M. Charlie JÉQUIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 15. | Technique des assurances | 2 h. |
| 16. | Les assurances d'annuités | 2 h. |
| 17. | Exercices de technique des assurances : 1 ^{re} série | 1 h. |
| | 2 ^e série | 1 h. |

M. Pierre BIDEAU, privat docent

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 18. | Technique de la vente | 1 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. Armand PAILLARD, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 19. | La technique des transports dans les affaires (deuxième partie) | 1 h. |
|-----|---|------|

M. Paul HEDINGER, lecteur

- | | | |
|-----|--|------|
| 20. | Textes commerciaux allemands et français | 2 h. |
|-----|--|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique, économie financière. — P. Cavin : Introduction aux études juridiques. — R. Secrétan : Droit commercial, droit des obligations. — C. Rathgeb : Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — H. Zwahlen : Droit fiscal.

Faculté des sciences. — MM. C. Blanc et G. Vincent : Calcul différentiel et intégral.

Institut de Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

1. Police scientifique : Les preuves techniques applicables en matière de faux en écriture, fausse monnaie, faux papiers de valeur ; identification des récidivistes 1 h.
2. Police scientifique : Les faux et l'identification judiciaire (anthropométrie, dactyloscopie, portrait parlé, etc.) 2 h.
3. Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux) 2 h.
4. Laboratoire de police scientifique Tous les jours
5. Photographie théorique (reproduction et séparation des couleurs, stéréophotographie, microphotographie) 1 h.
6. Laboratoire de photographie 3 h.

N. B. — Les laboratoires de l'*Institut de police scientifique* et de *photographie* se trouvent à l'Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

Faculté de Médecine

Doyen : M. le professeur Maurice Jaccottet

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. *Pour le candidat de nationalité suisse*, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. *Pour le candidat de nationalité étrangère*, être porteur d'un titre jugé équivalent à celui qui est exigé des candidats de nationalité suisse.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. **Les étudiants de nationalité suisse**, aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir *Règlement spécial*). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. **Les étudiants de nationalité étrangère**, aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir *Règlement spécial*). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir *Règlement spécial*) ;
- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de *chimie, physique, botanique et zoologie*, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.
Directeur : M. le professeur G. Winckler.
Ecole de médecine (22 83 32).
2. Institut d'anatomie pathologique
Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.
Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.
Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 46).
4. Institut d'histologie et d'embryologie.
Directeur : M. le professeur O. Bucher.
Ecole de médecine (22 83 32).
5. Institut de médecine légale.
Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.
Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 81).
6. Laboratoire de physiologie
Directeur : M. le professeur A. Fleisch.
Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99).
7. Institut de radiologie.
Directeur : M. le professeur L. Babaïantz.
Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. Clinique médicale.
Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. Clinique chirurgicale.
Chef : M. le professeur P. Decker.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Clinique dermatologique.
Chef : M. le professeur H. Jaeger.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. Clinique obstétricale et gynécologique.
Chef : M. le professeur R. Rochat.
Maternité (21 43 01).
5. Clinique ophtalmologique.
Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. Clinique oto-rhino-laryngologique.
Chef : M. le professeur J.-P. Tailens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. Clinique pédiatrique.
Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. Clinique psychiatrique.
Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. Policlinique médicale.
Chef : M. le professeur Ed. Jéquier-Doge.
Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 41).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 102.

M. Georges WINCKLER, prof. extr.

- | | | |
|----|---|-----------------|
| 1. | Anatomie normale | 4 h. |
| 2. | Travaux de laboratoire (pour étudiants avancés) | Tous les jours. |
| 3. | Dissection | Tous les jours. |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|-----------------|
| 4. | Histologie spéciale | 3 h. |
| 5. | Travaux pratiques d'histologie | 3 h. |
| 6. | Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h. |
| 7. | Embryologie | 4 h. |
| 8. | Travaux pratiques d'embryologie | 3 h. |
| 9. | Travaux de laboratoire (pour étudiants avancés) | Tous les jours. |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Physiologie animale | 5 h. |
| | En collaboration avec M. M. DOLIVO, privat docent : | |
| 11. | Laboratoire de physiologie | 6 h. |

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Anatomie pathologique générale | 3 h. |
| 13. | Histologie pathologique (cours pratique) | 3 h. |
| 14. | Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique
(pour étudiants avancés) | 4 h. |
| 15. | Démonstrations d'anatomie pathologique pour débutants
(en collaboration avec le chef de travaux) | 1 h. |

M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 16. | Clinique médicale | 7 h. |
| | En collaboration avec M. A. DELACHAUX, chargé de cours : | |
| 17. | Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
| | En collaboration avec M. G. HEMMELER, privat docent : | |
| 18. | Percussion et auscultation pour étudiants avancés | 2 h. |
| 19. | Percussion et auscultation pour débutants | 2 h. |
| | En collaboration avec M. Michel JÉQUIER, privat docent : | |
| 20. | Cours pratique de neurologie | 1 h. |

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours

En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :

Cours théorique de médecine interne (n° 17) 2 h.

M. Pierre DECKER, prof. ord.

21. Clinique chirurgicale 7 h.

M. Maurice VULLIET, prof. ord.

22. Médecine des accidents 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

23. Chirurgie générale 2 h.

M. Rodolphe ROCHAT, prof. ord.

24. Clinique obstétricale et gynécologique 4 h.

25. Répétitions d'opérations obstétricales (en collaboration avec M. E. de Meuron, chargé de cours) 2 h.

26. Examen obstétrical et gynécologique (avec la collaboration du chef de clinique ; cours pratique) 1 h.

M. Etienne de MEURON, chargé de cours

27. Obstétrique normale 2 h.

En collaboration avec M. le professeur R. ROCHAT :

Répétitions d'opérations obstétricales (n° 26) 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

28. Bactériologie et hygiène 5 h.

29. Travaux pratiques de bactériologie 4 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. ord.

30. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologique (pour étudiants avancés) 4 h.

31. Cours pratique d'oro-rhino-laryngoscopie (pour débutants) 2 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

32. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, prof. ord.

33. Clinique ophtalmologique 3 h.
 34. Cours théorique d'ophtalmologie 1 h.
 35. Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants) 1 h.
 36. Id. (pour étudiants avancés) 1 h.

M. Hubert JAEGER, prof. extr.

37. Clinique de dermatologie et vénéréologie 3 h.
 38. Cours pratique de dermato-vénéréologie (pour étudiants avancés) 2 h.

M. Hans STECK, prof. ord.

39. Clinique psychiatrique 2 h.
 40. Diagnostic psychiatrique (avec la collaboration du sous-directeur de Cery) 2 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

41. Psychiatrie générale 1 h.
 42. Psychiatrie légale 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

43. Médecine légale et laboratoire 2 h.

M. Edouard JÉQUIER-DOGE, prof. extr.

44. Policlinique médicale 4 1/2 h.
 45. Thérapeutique pratique 1 h.

M. Victor DEMOLÉ, prof. extr.

46. Pharmacologie et matière médicale 2 h.
 47. Exercices pratiques ; prescription de médicaments 1 h.

M. Léon BABAIANTZ, prof. extr.

48. Radiologie médicale 2 h.
 a) *Cours théorique*: Introduction à l'étude des radiations.
 Applications au diagnostic et à la thérapie.
 b) *Exercices pratiques*: Radiodiagnostic (pour débutants).
49. Séminaire de radiologie (pour étudiants des trois derniers semestres) 1 h.

Vacat

50. Clinique orthopédique 1 h.

M. Fernand CARDIS, chargé de cours

51. Tuberculose pulmonaire ; formes cliniques et traitement 1 h.

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

52. Thérapeutique chirurgicale 1 h.

M. Michel DOLIVO

En collaboration avec M. le professeur A. FLEISCH :

- Laboratoire de physiologie (voir N° 11) 6 h.

M. Pierre DUBUIS

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. René DUFOUR

53. Ophtalmologie propédeutique 1 h.

M. Robert FEISSLY

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. Pierre FRANCIOLI

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. Guido HEMMELER

En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :

- Percussion et auscultation pour étudiants avancés (8^e et 9^e semestre) (voir n° 18) 2 h.
 Percussion et auscultation pour débutants (6^e et 7^e semestres) (voir n° 19) 2 h.

M. Michel JÉQUIER

54. Neurologie : Les maladies du système nerveux 1 h.
 En collaboration avec M. le professeur A. VANNOTTI :
 Cours pratique de neurologie (voir n° 20) 1 h.

M. Ivan MAHAIM

55. Electrocardiographie clinique 1 h.

M. Francis MESSERLI

56. Hygiène et éducation physique (gratuit, sur convocation)
 Contrôle morphologique et médico-sportif (gratuit) 2 h.

M. Jean MORIN

57. Cours pratique de thérapie de la tuberculose, à Leysin,
 organisé par MM. les professeurs de la Faculté de médecine
 avec la collaboration des médecins des sanatoria
 populaires.

*Durée : 6 jours à la fin du semestre
 (les dates seront fixées par la Faculté de médecine).*

M. Théodore OTT

58. Diagnostic neurologique 1 h.

M. Pierre-B. SCHNEIDER

59. Polyclinique psychiatrique 1 h.

M. Jean TRIPOD

60. Pharmacologie spéciale 1 h.

M. Claude VERDAN

61. Polyclinique chirurgicale 2 h.

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier).
 Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique
 (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique
 (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie
 (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire
 d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Gilbert Guisan

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suiv.

Durée et organisation des études*Licence ès lettres (diplôme d'Etat)*

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous Bibliothèques, n° 7, p. 102.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50) et le *programme des examens de la Faculté des lettres*, Lausanne 1951 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Pierre THÉVENAZ, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Histoire de la philosophie : Dieu dans la philosophie moderne | 2 h. |
| 2. | Philosophie générale : Etre et valeur | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'interprétation : Spinoza, <i>Ethique</i> , Livre I (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 4. | Séminaire de philosophie : la philosophie contemporaine des valeurs (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Philosophie des sciences : Histoire des sciences et des techniques, suite : les Grecs et le moyen âge | 1 h. |
| | Introduction aux problèmes philosophiques | 2 h. |

M. Chanan LEHRMANN, privat docent

- | | | |
|----|---|------|
| 6. | Juifs dans la littérature et littérature juive (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|----|---|------|

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 7. | Les Croisades | 2 h. |
| 8. | Séminaire d'histoire du moyen âge (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 9. | Lecture de textes historiques : chroniqueurs de la première Croisade | 2 h. |

M. Jacques FREYMOND, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Charles-Quint | 2 h. |
| 11. | Séminaire d'histoire I : Le mouvement ouvrier en France au XIX ^e siècle | 1 h. |
| 12. | Séminaire d'histoire II (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | Histoire diplomatique : Histoire des trois Internationales | 1 h. |
| | Séminaire d'histoire diplomatique | 1 h. |

M. Paul COLLART, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 13. | Histoire romaine : séminaire | 2 h. |
| 14. | La Suisse romaine | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, chargé de cours

- | | | |
|--|---|------|
| | La Suisse au XX ^e siècle | 1 h. |
|--|---|------|

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 15. | Le Roman de la Rose | 2 h. |
| 16. | Vocalisme comparé du français et du provençal | 1 h. |
| 17. | Explication de textes tirés de la <i>Chrestomatie franco-provençale</i> | 2 h. |
| | (Biblioteca romanica, 2 ^e sér., vol. II, Berne, Francke & C ^{ie} , 1950). | |

M. René BRAY, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 18. | Pascal | 2 h. |
| 19. | La pensée de Montesquieu | 1 h. |
| 20. | Explication française : <i>Lettres persanes</i> | 1 h. |
| 21. | Conférences d'histoire littéraire | 1 h. |

M. Gilbert GUISAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 22. | Introduction à l'enseignement du français | 1 h. |
| 23. | La langue de quelques écrivains contemporains | 1 h. |
| 24. | Travaux pratiques | 1 h. |

M. Henri PERROCHON, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 25. | Littérature contemporaine en Suisse romande | 1 h. |
|-----|---|------|

M. René BERGER, lecteur

26.	Explication française : <i>Madame Bovary</i>	1 h.
27.	Explication française : <i>Andromaque</i>	1 h.
28.	Etude de textes I : auteurs des XIX ^e et XX ^e siècles	1 h.
29.	Etude de textes II : auteurs des XIX ^e et XX ^e siècles	1 h.

Langue et littérature grecques

M. André BONNARD, prof. ord.

30.	Littérature grecque : <i>L'Odyssée</i>	2 h.
31.	Explication de textes : <i>Thucydide</i> I. I	2 h.
32.	Thèmes et versions	1 h.

M. André RIVIER, privat docent

33.	Explication de textes : Xénophane	1 h.
-----	---	------

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. extr.

34.	Littérature latine : Conférences sur la poétique classique	2 h.
35.	Explication de texte : Cicéron, <i>Pro Caelio</i>	2 h.
36.	Exercices pratiques : Thèmes	1 h.
37.	Exercices pratiques : Versions (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

Langue et littérature allemandes

M. Werner STAUFFACHER, prof. extr.

38.	Heinrich von Kleist	1 h.
39.	Deutsches Seminar : Gottfried Keller, <i>Der grüne Heinrich</i>	2 h.
40.	Vortrag und Deutung zeitgenössischer Lyrik	1 h.
41.	Deutscher Aufsatz	1 h.

M^{me} Lydia BARIC, privat docent

42.	Das deutsche Theater nach 1900	1 h.
43.	Deutsche Übersetzungs- und Stilübungen	1 h.

Langue et littérature italiennes

M. Fredi CHIAPPELLI, prof. extr.

44.	Histoire de la littérature italienne : Dante Alighieri, <i>Paradiso</i>	1 h.
45.	Séminaire : Exercices sur Machiavelli	1 h.
46.	Textes pour étudiants avancés	1 h.
47.	Textes pour débutants	1 h.
48.	Langue italienne : débutants	1 h.

Langue et littérature anglaises

M. Georges BONNARD, prof. ord.

49.	Lecture expliquée : Secular lyrics of the XIVth and XVth Centuries, ed. by R. H. Robbins (Clarendon Press)	1 h.
50.	Conférence littéraire : Dryden	2 h.
51.	Travaux pratiques	1 h.

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

52.	Séminaire de vieil anglais pour étudiants avancés : <i>Beowulf I</i>	2 h.
53.	Séminaire d'allemand du moyen âge : a) vieux saxon : <i>Heliand</i> b) moyen allemand : <i>Nibelungenlied I</i>	1 h.

M. René RAPIN, chargé de cours

54.	Explication des poèmes américains modernes	2 h.
-----	--	------

Langues et civilisations slaves et orientales

M. Constantin REGAMEY, prof. extr.

55.	Romantisme dans les littératures slaves (suite)	1 h.
56.	Cours pratique de russe : a) débutants	1 h.
57.	b) étudiants avancés	2 h.
58.	Cours de sanskrit (étudiants avancés)	2 h.

FACULTE DES LETTRES

Géographie

M. Henri ONDE, prof. ord.

59.	Géographie humaine : genres de vie	1 h.
60.	Géographie régionale : la Turquie	1 h.
61.	Cartographie	1 h.

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, chargé de cours

62.	Histoire de l'art : moyen âge	2 h.
63.	Rembrandt	1 h.
64.	Travaux pratiques et méthodologie	1 h.

Histoire des religions

M. Henri GERMOND, prof. ord.

(Voir Faculté de théologie, p. 25.)

Pédagogie

M. Louis MEYLAN, prof. ord. *

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Psychologie

M. Philippe MULLER,

professeur à l'Université de Neuchâtel

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. le professeur Gilbert Guisan.

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C*.

L'enseignement de l'Ecole de français moderne comporte les cours du professeur de littérature française, un cours de civilisation française et un enseignement pratique pour lequel les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible. Cet enseignement pratique comprend les cours suivants :

prononciation (phonétique),
grammaire et travaux pratiques,
syntaxe,
étude des gallicismes,
stylistique,
étude de textes,
explication de textes,
traduction,
rédaction,
composition.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Aucun étudiant ne peut s'inscrire pour un cours du deuxième semestre sans l'autorisation formelle du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

Cours

M. René BRAY, prof. ord.

18.	Pascal	2 h.
19.	La pensée de Montesquieu	1 h.
20.	Explication française : <i>Lettres persanes</i>	1 h.
21.	Conférences d'histoire littéraire	1 h.

M. Henri ONDE, prof. ord.

65.	Civilisation française : le Midi	1 h.
-----	--	------

M. Gilbert GUISAN, prof. ord.

66.	Explication : Pascal, <i>Pensées</i>	1 h.
67.	Explication : Stendhal, <i>Le Rouge et le Noir</i>	1 h.
68.	Explication : Hugo, <i>Hernani</i>	1 h.
69.	Syntaxe (deuxième semestre)	2 h.
70.	» (premier semestre)	2 h.
71.	Composition (premier semestre)	1 h.
72.	» (deuxième semestre)	1 h.

M. Ernest GIDDEY, lecteur

73.	Grammaire et travaux pratiques	2 h.
74.	Rédaction	1 h.
75.	Stylistique	1 h.
76.	Explication : Racine, <i>Andromaque</i>	1 h.
77.	Etude de textes	2 h.
78.	Traduction d'italien en français	2 h.

M. René RAPIN, lecteur

79.	Classe pratique de traduction I (<i>allemand</i> , 2 ^e semestre)	2 h.
80.	Classe pratique de traduction II (<i>allemand</i> , 1 ^{er} semestre)	1 h.
81.	Classe pratique de traduction III (<i>anglais</i> , 2 ^e semestre)	2 h.
82.	Classe pratique de traduction IV (<i>anglais</i> , 1 ^{er} semestre)	1 h.
83.	Classe pratique de prononciation I (<i>phonétique</i> , 2 ^e semestre)	3 h.
84.	Classe pratique de prononciation II (<i>phonétique</i> , 1 ^{er} semestre)	3 h.

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan.

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont *essentiellement pratiques* ; ils se donnent par *petites classes* (15 à 20 élèves au maximum), *correspondant exactement au degré de connaissance des étudiants*, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Il existe ainsi des classes spéciales :

1. pour professeurs et étudiants avancés ;
2. pour étudiants moyens et élèves de gymnase ;
3. pour étudiants débutants.

Les Cours de vacances sont divisés en quatre séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois ou quatre séries.

Première série : du lundi 12 juillet au samedi 31 juillet.

Deuxième série : du lundi 2 août au samedi 21 août.

Troisième série : du lundi 23 août au samedi 11 septembre.

Quatrième série : du lundi 13 septembre au samedi 2 octobre.

Chacune de ces séries comporte :

- a) 9 heures de conférences.
- b) 30 heures de leçons pratiques.
- c) 14 heures de prononciation (phonétique).
- d) 6 heures de conversation (inscription spéciale).

Classes pratiques

L'enseignement, dans les classes pratiques, est confié à des maîtres spécialistes de l'enseignement du français aux étrangers ; il porte sur l'explication de textes français modernes, la composition, la stylistique, la grammaire et l'orthographe. Il est prévu aussi des exercices de discussion sur des sujets d'intérêt général, qui permettent aux étudiants de faire des progrès dans la conversation.

Trois leçons par semaine sont consacrées à des exercices de traduction d'allemand, d'anglais, d'italien et, éventuellement, de suédois en français. Les étudiants qui ne peuvent pas prendre part à ces leçons font d'autres exercices.

Classes de phonétique

La Direction recommande à tous les étudiants désireux d'améliorer leur prononciation de suivre l'enseignement de la phonétique.

Cet enseignement, confié à des phonéticiens expérimentés, comprend avant tout des exercices oraux : articulation de sons isolés, de groupes de sons difficiles et de phrases ; récitation de morceaux préparés avec soin ; lecture préparée et à vue de textes phonétiques et, subsidiairement, des exercices de dictée et de transcription phonétiques.

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Il y a trois sessions d'examen, situées à la fin des deuxième, troisième et quatrième séries. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, place de la Cathédrale 5, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Louis Fauconnet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Dans les cas précisés par un règlement spécial (Règlement des examens d'admission à la Faculté des sciences, 1952), le candidat peut être autorisé à subir un examen d'admission. Règlement et programme peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université (Fr. —.50).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux certificats, diplômes et grades suivants :

1. *Certificats d'études supérieures.*
2. *Diplôme de chimiste.*
3. *Diplôme de géologue.*
4. *Licence ès sciences (diplôme d'État).*
5. *Licence ès sciences (diplôme d'Université).*
6. *Doctorat ès sciences.*

N. B. — L'École d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Les divers grades et les études qui y préparent sont l'objet de règlements spéciaux que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université.

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, une grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Doctorat ès sciences

Pour se présenter au doctorat, le candidat doit justifier de la licence ès sciences ou d'un grade jugé équivalent par le Conseil de Faculté. La thèse doit être un travail scientifique original témoignant de l'aptitude du candidat à des recherches personnelles. Le mémoire peut être rédigé dans l'une des trois langues nationales.

Dans la règle, les professeurs n'acceptent de diriger un travail de thèse que lorsqu'il s'agit d'étudiants ayant suivi avec succès les enseignements nécessaires (y compris particulièrement les travaux pratiques, laboratoires, etc.) et ayant en outre obtenu déjà les certificats d'études y relatifs.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de *chimiste* est conféré aux étudiants de la **Faculté des sciences** après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'*Ecole d'ingénieurs*, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études ; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques ; les suivantes sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences*, Lausanne 1953 (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*, Lausanne 1946 (Fr.0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Université)* 1950, le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne*, 1951 (gratuit), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste*, Lausanne 1947 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue*, Lausanne 1939 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

1. Laboratoire de physique.
Directeur : M. le professeur D. Rivier.
2. Laboratoire de chimie minérale et analytique.
Directeur : M. le professeur R. Flatt.
3. Laboratoire de chimie organique.
Directeur : M. le professeur H. Goldstein.
4. Laboratoire d'analyse toxicologique.
Directeur : M. le professeur A. Girardet.

Rue Vuillermet 2 (21 41 01)

5. Laboratoire de microscopie appliquée.
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Polyclinique, rue César Roux 19

6. Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
7. Laboratoire d'analyses industrielles.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 47).
9. Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et chimistes.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 47).

Palais de Rumine

10. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
11. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
12. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
13. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes.
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
14. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
15. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur L. Déverin (22 83 37).
16. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 102.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

1.	Calcul différentiel et intégral II	3 h.
2.	Exercices de calcul différentiel et intégral	2 h.
3.	Répétitions de calcul différentiel et intégral	1 h.
	* Mathématiques appliquées	2 h.
	* Exercices de mathématiques appliquées	1 h.

M. Georges VINCENT, prof. extr.

4.	Calcul différentiel et intégral IV	3 h.
5.	Exercices de calcul différentiel et intégral	1 h.
6.	Mathématiques générales II	3 h.
7.	Exercices de mathématiques générales	1 h.
8.	Répétitions de mathématiques générales	1/2 h.
9.	Mécanique I	2 h.
10.	Exercices de mécanique	1 h.
11.	Répétitions de mécanique	1/2 h.

M. Jules CHUARD, prof. ord.

12.	Calcul des probabilités (deuxième partie)	3 h.
-----	---	------

Vacat.

13.	Géométrie descriptive	2 h.
14.	Répétitions de géométrie descriptive	1 h.
15.	Epures de géométrie descriptive	4 h.
16.	Géométrie analytique et vectorielle	2 h.
17.	Répétitions de géométrie analytique et vectorielle	1 h.
18.	Géométrie projective	2 h.
19.	Exercices de géométrie projective	1 h.

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

20.	Analyse supérieure	2 h.
21.	Séminaire mathématique (en collaboration avec les professeurs de mathématiques; gratuit)	1 h.
22.	Théorie des fonctions analytiques	2 h.
23.	Exercices de théorie des fonctions analytiques	1 h.

* Cours appartenant au programme de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Pierre-D. METHÉE, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 24. | Mécanique analytique | 2 h. |
| 25. | Exercices de mécanique analytique | 1 h. |

M. Jean de SIEBENTHAL, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 26. | Algèbre : théorie des groupes | 3 h. |
|-----|---|------|

Astronomie

M. Georges TIERCY, prof. ord.

- | | | |
|-----|--------------------------------|------|
| 27. | Astronomie sphérique | 2 h. |
|-----|--------------------------------|------|

M. Pierre JAVET, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Physique

M. Dominique RIVIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|-----------------|
| 28. | Physique expérimentale | 5 h. |
| 29. | Répétitions | 1 h. |
| 30. | Problèmes et discussions (avec la collaboration du chef de travaux) | 2 h. |
| 31. | Séminaire de physique (avec la collaboration du chef de travaux) | 1 1/2 h. |
| 32. | Travaux pratiques pour débutants | 8 h. |
| 33. | Travaux pratiques pour médecins | 4 h. |
| 34. | Travaux pratiques pour candidats au certificat et travaux de recherches | Tous les jours. |

M. Robert MERCIER, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 35. | Mécanique générale I | 2 h. |
| 36. | Répétitions de mécanique générale I | 1/2 h. |
| 37. | Mécanique générale III | 2 h. |
| 38. | Exercices de mécanique générale III | 1 h. |
| 39. | Répétitions de mécanique générale III | 1/2 h. |
| | * Physique générale I | 4 h. |
| | * Exercices de physique générale I | 2 h. |
| | * Répétitions de physique générale I | 1 h. |
| | * Physique spéciale | 2 h. |
| | * Laboratoire de physique pour débutants | 4 h. |
| | * Laboratoire de physique technique | 4, 8 et 12 h. |
| | * Laboratoire de physique technique pour étudiants avancés | 4, 8 et 12 h. |
| | * Laboratoire de physique technique (recherches) | Tous les jours. |

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. Ernest STUECKELBERG, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 40. | Physique théorique IV (optique) | 2 h. |
| 41. | Physique théorique VIII (quanta) | 2 h. |
| 42. | Exercices et séminaire de physique théorique (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M^{lle} Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

(Ne professe qu'au semestre d'hiver.)

M. Gustave JOYET, privat docent

- | | | |
|-----|--|------|
| 43. | Problèmes fondamentaux de biophysique (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|-----|--|------|

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 44. | Chimie minérale spéciale I | 2 h. |
| 45. | Répétitions de chimie minérale spéciale | 1/2 h. |
| 46. | Chimie analytique : analyse quantitative | 2 h. |
| 47. | Répétitions de chimie analytique | 1/2 h. |
| 48. | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, géologues, étudiants en sciences, pharmaciens 2, 3 ou 4 après-midi. | |
| | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins | 8 h. |
| 49. | Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat | Tous les jours. |

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 50. | Laboratoire d'analyse toxicologique | 4 h. |
|-----|---|------|

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|--------|
| 51. | Chimie organique générale | 6 h. |
| | Répétitions de chimie organique pour étudiants ingénieurs-chimistes | 1/2 h. |
| 52. | Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie | 4 h. |

53. Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes
et ingénieurs-chimistes 16 h.
Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme
et au doctorat Tous les jours.

M. Roland JAUNIN, chargé de cours

54. Laboratoire d'analyse organique 12 h.
55. Analyse organique 1 h.

M. Charles HAENNY, prof. ord.

56. Chimie physique II 2 h.
57. Répétitions de chimie physique II $\frac{1}{2}$ h.
58. Chimie physique III 2 h.
59. Répétitions de chimie physique III $\frac{1}{2}$ h.
60. Laboratoire d'analyses industrielles 20 h.
61. Travaux pratiques de chimie physique 12 h.
62. Travaux de recherches pour étudiants avancés Tous les jours.
* Thermodynamique chimique 2 h.
* Répétitions de thermodynamique chimique $\frac{1}{2}$ h.
* Travaux pratiques de chimie nucléaire 12 h.
* Séminaire sur les recherches nucléaires (2 h. tous les
15 jours) (gratuit) 1 h.

M. Charles TSCHÄPPAT, chargé de cours

63. Electrometallurgie 2 h.
64. Répétitions d'electrometallurgie (1 h. tous les 15 jours) $\frac{1}{2}$ h.
65. Analyses industrielles 2 h.
66. Répétitions d'analyses industrielles (1 h. tous les 15 jours) $\frac{1}{2}$ h.

Vacat

67. Chimie industrielle 2 h.
68. Répétitions (1 h. tous les 15 jours) $\frac{1}{2}$ h.

M. Georges BRUNISHOLZ, chargé de cours

69. Méthodes modernes d'analyse quantitative 1 h.

M. René GALLAY, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

Zoologie

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

70.	Anatomie comparée des vertébrés	6 h.
71.	Laboratoire de zoologie pour médecins	4 h.
72.	Laboratoire de zoologie pour étudiants avancés	8 h.
73.	Laboratoire (vertébrés de la Suisse et anatomie comparée) pour étudiants avancés	8 h.
74.	Travaux de recherches pour candidats au certificat et au doctorat	Tous les jours.

M. Jacques DE BEAUMONT, prof. extr.

75.	Entomologie	1 h.
-----	-----------------------	------

M. Henri-A. GUÉNIN, chargé de cours

76.	Zoologie des invertébrés	1 h.
77.	Zoologie des vertébrés	2 h.

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

78.	Botanique générale (médecins, pharmaciens, chimistes et licenciés)	4 h.
79.	Botanique systématique pour médecins	1 h.
80.	Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens III et chi- mistes)	4 h.
81.	Laboratoire de physiologie végétale (en collaboration avec M. Pilet, privat docent)	6 h.
82.	Laboratoire de cryptogamie (en collaboration avec M ^{lle} Kraft, chargée de cours)	2 h.
83.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

Vacat.

84.	Botanique systématique et pharmaceutique	2 h.
-----	--	------

M. Louis FAUCONNET, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|-----------------|
| 85. | Microscopie appliquée I | 1 h. |
| 86. | Laboratoire de microscopie appliquée I | 2 h. |
| 87. | Travaux de microscopie pour étudiants avancés | Tous les jours. |

Mlle Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

Laboratoire de cryptogamie (n° 82)	2 h.
------------------------------------	------

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 88. | Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (pour étudiants en pharmacie I et III) | 4 h. |
| 89. | Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (pour candidats au certificat de botanique) | 2 h. |
| | Excursions botaniques (obligatoires pour les étudiants en pharmacie et les candidats au certificat de botanique). | |

M. Paul-Emile PILET, privat docent

- | | | |
|-----|--|------|
| 90. | Physiologie végétale spéciale VI et VIII | 2 h. |
|-----|--|------|

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

Laboratoire de physiologie végétale (n° 81)	6 h.
---	------

M. Charles TERRIER, privat docent

- | | | |
|-----|----------------------------------|------|
| 91. | Pathologie végétale II | 1 h. |
|-----|----------------------------------|------|

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 92. | Bactériologie et hygiène | 5 h. |
| 93. | Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat | 6 h. |

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 94. | Principes d'hygiène et de bactériologie | 2 h. |
| 95. | Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et en chimie | 4 h. |
| 96. | Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires pour chimistes | 4 h. |

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. extr.

97.	Géologie générale	2 h.
98.	Répétitions de géologie générale	2 h.
99.	Géologie stratigraphique	2 h.
100.	Paléontologie	2 h.
101.	Répétitions de paléontologie	1 h.
102.	Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
103.	Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
104.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.

Exercices de lever de cartes géologiques :

2 semaines à la fin du semestre.

Excursions géologiques.

M. Louis DÉVERIN, prof. ord.

105.	Minéralogie générale	2 h.
106.	Répétitions de minéralogie générale	1 h.
107.	Minéralogie descriptive	2 h.
108.	Pétrographie	2 h.
109.	Gîtes métallifères	2 h.
110.	Laboratoire pour débutants	4 h.
111.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours.
112.	Excursions pétrographiques	Une par mois

M. Edouard POLDINI, prof. extr.

113.	Géophysique	2 h.
114.	Laboratoire de géophysique	4 h.
	Excursions géophysiques	Une par mois.
	Exercices de géophysique :	10 jours à la fin du semestre.

M. Arnold BERSIER, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre MERCIER, chargé de cours

115. Topographie d'exploration 8 h.
(Une journée sur le terrain.)

M. Daniel AUBERT, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de médecine. — M. A. Fleisch : Physiologie animale, laboratoire de physiologie.

Faculté des lettres. — M. Onde : Géographie humaine, géographie physique. — M. M. Gex : Philosophie des sciences.

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. M. Gex : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. L. Meylan : Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, séminaires, cours d'orientation pratique.

Ecole d'ingénieurs. — M. J. Pelet : Législation industrielle. — Vacat : Electrotechnique.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de **nationalité suisse**

aux *examens fédéraux pour les pharmaciens* (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de **nationalité étrangère**

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de **toute nationalité**

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'Ecole de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principes de l'action des médicaments ; colloque ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 18 juillet 1952, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'Ecole de pharmacie*, du 10 juin 1953, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire d'analyse biologique.
5. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillermet 2 (21 41 01).

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

6. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n^{os} 8 et 9, p. 102.

Programme**I. Cours du premier cycle des études :**

Les cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études :

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|----|--|---------------|
| 1. | Chimie pharmaceutique | 3 h. |
| 2. | Pharmacie galénique | 1 h. |
| 3. | Répétitions de chimie pharmaceutique | 1 h. |
| 4. | Colloquium (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 5. | Laboratoire de préparations pharmaceutiques | 4, 8 ou 12 h. |
| 6. | Laboratoire d'analyse de médicaments | 4 h. |
| 7. | Laboratoire d'analyse pharmaceutique | 4 h. |
| 8. | Laboratoire d'analyse biologique | 4 h. |
| 9. | Laboratoire de pharmacie galénique III et IV | 12 h. |

M. Louis FAUCONNET, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|-----------------|
| 10. | Pharmacognosie | 3 h. |
| 11. | Principes de l'action des médicaments | 1 h. |
| 12. | Laboratoire de pharmacognosie I, II et III | 4 h. |
| 13. | Laboratoire de pharmacognosie IV | 4 h. |
| 14. | Colloquium (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 15. | Travaux de recherche pour étudiants avancés | Tous les jours. |
- Excursions scientifiques.

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

Principes d'hygiène et de bactériologie	2 h.
Laboratoire de bactériologie	4 h.

M. Roger BENOIT, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

15. Déontologie et législation pharmaceutiques	1 h.
--	------

M. Pierre FIGUET, privat docent

16. Introduction à la pharmacologie	1 h
---	-----

Cours et laboratoires

empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique (M. A. Girardet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique (M. C. Baehni). — Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret). — Analyse des denrées alimentaires (M. M. Bornand).

Ecole polytechnique

de

l'Université de Lausanne

Renseignements généraux

N. B. — Le programme spécial de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demande adressée à son Secrétariat, avenue de Cour 29, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky.

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études: les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales (annexé à l'École polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'École.

Les candidats à l'examen d'admission à l'École d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'École polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplômé de l'École polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'École d'ingénieurs, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'École.

Ecole d'architecture et d'urbanisme

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky.

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme prépare aux grades suivants :

1. *Diplôme d'architecte.*
2. *Diplôme d'urbaniste.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission. Sont admis à suivre, comme élèves réguliers, les cours du programme d'urbanisme, les candidats porteurs du diplôme d'architecte E. A. L. ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Classe préparatoire
de l'École d'architecture et d'urbanisme**

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de sept semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un huitième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte. Pour l'examen du diplôme d'urbaniste, la durée normale des études est de trois semestres.

Prix
décernés par l'Université
de
Lausanne

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les *Règlements des Prix* *décernés par l'Université de Lausanne*, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Prix décernés par l'Université

1

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un *travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par M^{lle} Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie*, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse*. Sont admis à concourir tous les étudiants

(étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié en lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.— Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années

II

Prix spéciaux aux Facultés et aux Ecoles qui s'y rattachent

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis - Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs travaux inédits sur des *sujets de droit suisse*. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit dans les quinze ans qui suivent l'obtention de leur grade sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et M^{me} de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un *travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie*, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de pédiatrie*.

Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention, dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarés en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.—. Peuvent être décernés chaque année, pour les $\frac{2}{3}$ à un étudiant suisse et pour $\frac{1}{3}$ à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un *recueil de vers inédits*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le *prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives*, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de *Concours Follope (critique et histoire littéraire)*. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au *Concours Follope (critique et histoire littéraire)* ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

III

Prix spéciaux de l'Ecole polytechnique

ECOLE D'INGENIEURS

N. B. — Voir le *Programme des cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*.

Prix Landry

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnique de 1903 à 1940, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômés de l'Ecole qui n'ont pas terminé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1^{er} novembre de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin

Institué par ses parents en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort en France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, directeur de l'École d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur civil, mécanicien ou électricien qui, ayant accompli sans interruption à l'École d'ingénieurs le cycle complet de ses études, y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'École d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur civil, mécanicien ou électricien.

Prix des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.

Institué par la dite société en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur civil, mécanicien, électricien, physicien ou chimiste avec l'une des meilleures moyennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

Prix Stucky

Institué en 1947 par les anciens élèves du professeur Alfred Stucky, à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement.

Prix d'un montant minimum de Fr. 150.—, destiné à récompenser un candidat ingénieur des sections génie civil, mécanique ou électricité, qui présente dans le cadre de son travail de diplôme ou des exercices pratiques des 7^e et 8^e semestres, une étude personnelle de valeur.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année; exceptionnellement, il peut l'être à deux candidats la même année.

Prix des anciens élèves de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne A³ E² P. L. pour la section des géomètres

Institué par la dite société en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre qui, ayant accompli normalement le cycle complet de ses études à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, aura obtenu la meilleure moyenne générale (8 au minimum).

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

**Prix du groupe des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes**

Institué par la dite société en 1944 et pour cinq ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de 1^{re} classe de l'Ecole d'architecture.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1948 et pour dix ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— destiné à récompenser, chaque année, le meilleur projet présenté comme travail de diplôme.

**Prix des anciens élèves de l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.**

Institué par la dite société en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 100.— décerné à l'élève de l'Ecole d'architecture qui aura présenté, en II^e classe, le meilleur projet de construction.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année.

IV

Prix Arnold Reymond*Fondation Charles-Eugène Guye*

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un *prix de philosophie scientifique* dénommé « Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus. Il a été décerné pour la première fois le 2 mars 1944.

Premier titulaire : M. Lecomte du Noüy.

**Sports,
culture physique**

Cours
de
gymnastique

Cours de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basket-ball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive, place de la Cathédrale 5.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

**et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales**

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de l'Eglantine

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron. Exercices réguliers tous les jours ; s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Cours pour la formation de Maîtres et Maîtresses de gymnastique

Sous les auspices du Département de l'instruction publique et des cultes, l'Université de Lausanne organise des cours pour la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique.

Ces cours ont pour but de préparer théoriquement et pratiquement les candidats aux examens pour l'obtention du diplôme fédéral n° 1 de maître de gymnastique et de sport selon le règlement d'examen du Département militaire fédéral du 10 janvier 1947.

L'organisation en est la suivante :

Direction : M. Constant Bucher, maître de sports à l'Université.

Secrétariat : M. G. Mantel, secrétaire au département précité.

Durée et période des cours : Pour les rendre accessibles à chacun, les cours sont répartis sur deux ans.

Ils comprennent :

- a) par année : 40 séances théoriques et pratiques de 4 heures, d'un mercredi après-midi chacune. Au total : 80 après-midi.
- b) 2 cours universitaires d'été (période juillet - août).
1^{re} année : Un cours théorique à Macolin et Lausanne.
2^e année : Un cours pratique de 18 jours consécutifs.
- c) 2 cours de patinage donnés en hiver à la patinoire de Montchoisi, à Lausanne.
- d) 3 cours de ski d'une semaine chacun, dont un cours de ski d'hiver (janvier) et deux cours de ski de printemps (avril).

Programme d'enseignement :

Anatomie	Vacat.
Physiologie	Vacat.
Hygiène	Vacat.
Histoire de la gymnastique	M. le professeur P. Kourth.
Méthodologie	M. D. Blanchet.
Leçons pratiques	»
Gymnastique garçons	M. N. Yersin.
Natation	»
Athlétisme	M. C. Bucher.
Jeux	MM. Bucher et Moreillon.
Gymnastique aux agrès	M. R. Gruaz.
Gymnastique filles	Vacat.

Ouverture des cours : Les cours ont débuté le 13 avril 1953. Ils dureront jusqu'à juillet 1955.

Conditions d'inscriptions : Les conditions requises pour la participation aux cours sont celles exigées par le règlement d'examen du 10 janvier 1947 pour les candidats au diplôme fédéral n° 1 de maître de gymnastique et de sport, à savoir :

Etre porteur d'un brevet cantonal d'enseignement primaire ou secondaire ou d'un certificat de maturité reconnu (maturité fédérale, baccalauréat classique ou scientifique, maturité commerciale).

Les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'un des titres exigés peuvent être admises à suivre les cours à titre d'auditeurs aux mêmes conditions financières.

Finance d'inscription : Les participants admis à suivre les cours et, par conséquent, à subir l'examen final doivent verser une finance d'inscription de Fr. 75.— par année.

En outre, un émolument d'examen de Fr. 50.— sera demandé à la fin des cours, avant l'examen.

Renseignements : Pour toute demande de renseignements, s'adresser à la Direction ou au Secrétariat des cours.

Le directeur des cours : C. BUCHER.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'été 1954 a été vu et approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 23 janvier 1954.

Le chef du Département :

P. OGUEY.

Renseignements divers

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi
agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton
de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus
belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société acadé-
mique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme
en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique
vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui
permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers
de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou
d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur
l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez
en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

BOURSE FÉLIX BONJOUR

Cette bourse, offerte par la Société académique vaudoise, est des-
tinée à permettre à des diplômés et gradués de l'Université de Lau-
sanne, citoyens suisses, ainsi qu'aux membres du corps enseignant de
l'Université, de compléter leurs connaissances scientifiques, en Suisse
et à l'étranger.

La bourse est accordée, en règle générale, tous les trois ans.

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales* (bibliothèques Milliod et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue César Roux 34). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

7. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté des lettres* (Cité-Devant, maison Levade, 1^{er} étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences, sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Ch. Blanc, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'École polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h. S'adresser à M. F. Lugeon, bibliothécaire.

12. *Salle de lecture des étudiants (Ancienne Académie)*. Tous les jours, de 8 à 20 heures.

13. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h. ; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

14. *Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial, publique et gratuite* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Ouverte lundi et vendredi, de 14 à 16 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur : M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'École d'agriculture, Marcelin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur : Mlle A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été ; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur : M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Place de la Cathédrale 4. Archiviste d'Etat : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du 15 septembre au 14 avril, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. — du 15 avril au 14 septembre, de 7 à 12 h. et de 14 à 17 h. Fermé le samedi après-midi.

Fondations diverses

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse

La commission scientifique de ce fonds met au concours des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants, en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich I.

Prix Charles Béguin et Prix Galenica

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé :

1. Le *Prix Charles Béguin*, en l'honneur du président de son conseil d'administration qui pendant quarante ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles ;
2. le *Prix Galenica*, en commémoration du dixième anniversaire de la société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le *Prix Charles Béguin* est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le *Prix Galenica* a été transformé en 1951 en *Concours Galenica*. Tous les étudiants en pharmacie (2^e cycle) immatriculés dans les universités suisses et à l'E. P. F. sont admis à concourir. La préférence est donnée aux étudiants de nationalité suisse. L'Ecole de pharmacie de Lausanne peut annoncer, par l'entremise de son représentant, M. le prof. L. Fauconnet, deux travaux choisis librement dans une liste de sujets proposés chaque année par la Commission fédérale de la Pharmacie.

Galenica S. A. garantit une indemnité de 250 francs pour chaque travail terminé et déposé dans les délais prévus. De plus, elle met à la disposition du jury une somme de 1000 francs pour distinguer, au maximum, cinq des travaux présentés.

Les concurrents doivent s'annoncer jusqu'au 10 juillet par l'intermédiaire de M. le prof. L. Fauconnet, qui donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

Fondation Escher-Abegg

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au Secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Fondation M. A. Janggen

La Fondation M. A. Janggen a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements, s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Le **Collège classique** prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Michaud.

II. Le **Collège scientifique** prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études, 5 ans. Directeur : M. Pierre Chessex.

III. Le **Gymnase classique** fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ans — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions : a) latin-grec ; b) latin-langues modernes ; c) latin-mathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a) et b). Directeur : M. Georges Rapp.

IV. Le **Gymnase scientifique** fait suite au Collège scientifique et prépare aux études techniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ½ ans — décerne le grade de bachelier ès sciences. Directeur : M. Georges Rapp.

V. L'**Ecole supérieure de commerce** prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université. Age d'admission, 14 ans ; durée des études, 5 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. Directeur : M. Jean-Pierre Pradervand.

VI. Les **Ecoles normales** préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 4 ans. Directeur : M. Jean Zeissig.

VII. L'**Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Panchaud.

VIII. Le **Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne** fait suite à l'Ecole supérieure. Une de ses sections prépare aux études supérieures et décerne le baccalauréat ès lettres (latin-grec ou latin-anglais) ; l'autre aboutit à un diplôme de culture générale. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 3 ans. Directeur : M. Henry Hentsch.

Table des matières

	Pages
Bureau de l'Université	3
Doyens et directeurs	4
Présidents des Commissions fédérales d'examens	4
Professeurs honoraires	5
Corps professoral	5

Dispositions principales concernant les étudiants et les auditeurs	10
--	----

Facultés

THÉOLOGIE	23
DROIT	27
Ecole des sciences sociales	32
Ecole des hautes études commerciales	36
Institut de police scientifique	39
MÉDECINE	40
LETTRES	48
Ecole de français moderne	55
Cours de vacances	57
SCIENCES	59
Ecole de pharmacie	72

Ecole polytechnique de l'Université

ECOLE D'INGÉNIEURS	79
ECOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME	81

Prix décernés par l'Université	85
Sports, culture physique, gymnastique	95
Renseignements divers	101

SEMESTRE D'ÉTÉ 1954

Avis

Le Secrétariat se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 12 avril au 15 mai, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi ; du 16 mai au 14 octobre il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30. Il est fermé pendant la seconde quinzaine d'août.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'été doivent être déposées avant le 10 mai.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription au cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être rendues remplies par les étudiants en

Théologie, Droit	du 12 au 15 avril
Sc. Soc., H. E. C.	du 20 au 24 avril
Médecine, Pharmacie,	du 26 avril au 6 mai
Lettres, Sciences	du 7 au 12 mai.

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 15 mai y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un délai motivé n'aura pas été demandé, sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 15 mai, se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix : Fr. 1.50